

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-11-164

**AUTORISATION
ACCORDEE A MONSIEUR
LE PRESIDENT DE SIGNER
LES PIECES
CONSTITUTIVES DU
MARCHE CONCERNANT
LA REFONTE DES
CONTRATS D'ASSURANCE**

**SEANCE
DU 21 DECEMBRE 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 30

votants : 39

**DATE DE CONVOCATION :
14 DECEMBRE 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Pascale LOISELEUR**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt et un décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé), Président de séance
- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis) à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'Assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray) représentée par Madame BELGUERRAS
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) représenté par Monsieur CLEREL

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions du quorum : 30 présents, 18 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président de séance revient sur la mission d'audit et de conseils en assurances confiée à la société PROTECTAS. Cette dernière a établi un cahier des charges, permettant la mise en concurrence des assureurs sur les différents contrats d'assurance de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise :

- **Dommages aux biens et risques annexes,**
- **Responsabilité et risques annexes,**
- **Flotte automobile et risque annexes,**
- **Risques statutaires du personnel,**
- **Protection juridique des agents et des élus,**

Cette procédure s'inscrit dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, en application de l'article n°27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016, relatif aux marchés publics.

Il est proposé de retenir les candidatures suivantes suite à l'avis de la Commission d'Appels d'Offres, qui s'est réunie le 30 Novembre 2018 :

- ✓ Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes : **Cabinet ADAM / Compagnie MMA : taux HT/m² : 0,42 euros ; prime TTC annuelle 2330,10 euros,**
- ✓ Lot n°2 : Responsabilité et risques annexes : **Cabinet ADAM / Compagnie MMA / DAS : taux HT : 0,32% ; Prime annuelle 1 463,97 euros ; Variante imposée (protection juridique personne morale) : forfait 600,00 euros annuels,**
- ✓ Lot n°3 : Flotte automobile et risques annexes : **Cabinet PILLOT / Compagnie La Parisienne : Prime annuelle 1 076,54 euros,**
- ✓ Lot n°4 : Risques statutaires du personnel : **Lot infructueux. Il est convenu de faire appel au contrat groupe Gras Savoye via le Centre de Gestion de l'Oise,**
- Lot n°5 : Protection juridique des agents et des élus : **Cabinet MOUREY JOLY / Compagnie CFDP : prime annuel 82,83 euros.**

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'article n°27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016, relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres en date du 30 Novembre 2018,

Considérant la nécessité de refondre les contrats d'assurance

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à la refonte de l'ensemble des contrats d'assurance.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

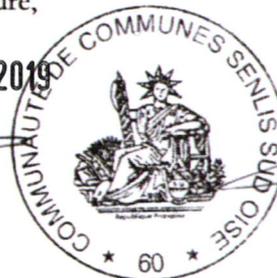
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **15 JAN. 2019**
Et de l'affichage le : **15 JAN. 2019**

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **15 JAN. 2019**

Le Président,

Philippe CHARRIER